

— RENDEZ-VOUS AVEC —

I RÉGION

PASCALE VERNE

« Sur le terrain, certaines décisions sont très difficilement applicables »

Présidente de la section Provence de l'Association des ingénieurs territoriaux de France (AITF Provence), fonctionnaire à la Région, Pascale Verne revient, également en tant qu'interprète des membres du bureau de l'AITF, sur la manière dont les agents territoriaux ont fait et font toujours front pour assurer la continuité des administrations. Et évoque un après-confinement semé d'embûches pour les collectivités territoriales.



— RENDEZ-VOUS AVEC —

TPBM : Quelles sont les difficultés que rencontrent les collectivités territoriales pour assurer la continuité de l'administration durant cette période de confinement ?

Pascale Verne : Le principal problème, c'est qu'il y a d'un côté l'Etat au niveau national qui pense, dit, fait, annonce et contre-annonce, et de l'autre les collectivités territoriales qui sont censées mettre en œuvre, dans des délais improbables, ce que l'Etat impose. Au niveau de la technostructure, de hauts fonctionnaires parisiens pensent que certaines actions sont réalisables, et sur le terrain, cela ne se révèle pas forcément possible. Ou en tout cas, quand celles-ci doivent être mises en œuvre, c'est très compliqué. D'autant que celles et ceux qui sont sur le terrain, les élu(e)s et fonctionnaires, ne sont pas expressément consulté(e)s. On pourrait espérer que cela s'améliore avec la prise de fonction de Jean Castex, « Monsieur déconfinement », qui est aussi un élu local, maire d'une commune de 6 500 habitants, donc très au fait de la gestion de terrain.

Or, si l'Etat n'est pas souvent condamné et peut se permettre de prendre des risques, il n'en est pas du tout de même pour un élu territorial. La différence majeure, c'est cette responsabilité, et d'autant plus en ce moment où les élu(e)s sont plus ou moins en campagne électorale puisqu'il reste, sur l'ensemble de la France, 4 800 communes où les conseils municipaux et les maires n'ont pas été élus le 15 mars, lors du 1er tour des municipales. Et en général, il s'agit des grandes villes, celles où il y a le plus grand volant d'actions publiques

et qui sont souvent les villes centres des intercommunalités. Quant aux 30 125 communes restantes, si les maires ont bien été désignés par le suffrage universel, les conseils municipaux n'ont pas été installés et on ne sait pas trop quand ils vont l'être !

« Si l'Etat n'est pas souvent condamné et peut se permettre de prendre des risques, il n'en est pas du tout de même pour un élu territorial. La différence majeure, c'est cette responsabilité, et d'autant plus en ce moment où les élu(e)s sont plus ou moins en campagne électorale. »

Si vous ajoutez à cela que le week-end précédent le début du confinement, il y a un piratage des serveurs informatiques de la Région, de la Métropole Aix-Marseille Provence et de la Ville de Marseille, vous vous rendez compte que la mise en route a été assez compliquée. Mais les agents territoriaux, dont les ingénieurs territoriaux, ont vraiment bien réagi et font fonctionner au mieux les administrations.

Justement, comment s'est organisée la continuité de l'administration ?

Le premier acte des collectivités a été de mettre en œuvre le plan de continuité de l'activité, quand il y en avait un, et ça n'a pas toujours été le cas dans

les petites communes. Celui-ci permet de recenser, service par service, qui est essentiel, qui doit être présent, quelles sont les personnes ressources et ainsi de suite. Or, je pense que les plans de continuation n'étaient pas complètement mis à jour, ou au point. En même

temps, c'est tellement sidérant de confiner tout un pays comme ça d'un coup, en trois-quatre jours. D'une manière générale sur l'ensemble des collectivités, bon nombre d'agents sont toujours sur le terrain. C'est notamment le cas de ceux des écoles, des collèges et des lycées

où sont accueillis les enfants des personnels soignants. Outre les services fonctionnels, comme les finances, la commande publique, les RH, les services techniques et informatiques sont particulièrement sur le pont pour permettre aux personnes de télétravailler ou d'assurer la gestion des sites, notamment la sécurité et la propreté, comme les policiers municipaux et assistants de surveillance de la voie publique, éboueurs, balayeurs, etc. Sont également mobilisés les personnels qui assurent la solidarité envers les publics en difficulté, comme les mineurs isolés, les personnes en situation de précarité, de handicap, les personnes âgées et les SDF. Il a aussi fallu assurer la



— RENDEZ-VOUS AVEC —

LA PROBLÉMATIQUE RÉOUVERTURE DES ÉCOLES, COLLÈGES ET LYCÉES

L'un des sujets phares de l'actualité post-confinement a bien entendu été la réouverture des écoles, collèges et lycées. Or, si « les élus locaux sont un relais des politiques publiques nationales », comme le rappelle Pascale Verne, présidente de la section Provence de l'AITF, « ils ont néanmoins une responsabilité directe de leur application dans la vision qu'en ont leurs administrés ». D'autant plus dans la période actuelle où l'écu, « quand il n'est pas encore installé ou qu'il est quelque part en campagne, ne va pas réagir de la même façon que s'il était "en marche normale" ».

Si elle salue « une méthode un peu évolutive avec plus de progressivité et de concertation », Pascale Verne regrette toutefois « en même temps » que « l'ordre dans lequel l'Etat la propose ne change pas : trancher d'abord et concerter après, ce que certains continuent d'interpréter comme une attitude arrogante ».

Dans ce cadre, la reprise des cours le 11 mai a posé de nombreux problèmes et interpellé élus, agents, enseignants et parents d'élèves. « D'autant qu'à une semaine de la réouverture programmée des établissements, les élus ne savaient toujours pas quelle était la doctrine ! Sachant que derrière, les directives ont dû être mises en place en moins d'une semaine, avec au milieu, un jour férié ! », insiste Pascale Verne. Avant de rappeler : « Au moment où le confinement a été décrété et que la décision a été prise d'accueillir à l'école les enfants des personnels soignants, des agents territoriaux ont été mobilisés sur de très longues plages horaires, tous les jours de la semaine. Ce sont des faits qui ne se voient pas, mais nos collègues ont vraiment assuré, sans avoir toutes les protections nécessaires. »



© J.-P. Enaut

« Il y aura un retour de manivelle à gérer au niveau budgétaire », prévient Pascale Verne.

➡ continuité des transports. Même s'ils ont été réduits à 30 %, il faut faire en sorte chaque jour que les chauffeurs soient présents. Un PC crise se réunit tous les jours avec les agents des préfectures de département.

Dans certaines communes, des maires sont en effet toujours en fonction alors qu'ils ont été battus au premier tour des municipales. Cela pose-t-il des problèmes supplémentaires au niveau de la continuité de l'administration des collectivités concernées ?

Dans la situation actuelle, quand un maire se succède à lui-même, c'est un moindre mal. Mais pour tous ceux qui, soit n'ont pas été réélus, soit étaient partants, soit ne sont pas sûrs d'être réélus du fait du deuxième tour attendu, les situations sont assez inédites, même si des ordonnances et des décrets ont été pris en urgence pour prolonger le mandat de tous les élus. Il en est de même pour les intercommunalités et leurs conseils communautaires.

Et puis, un autre écueil se pose car toutes les communes n'ont pas

forcément voté leur budget 2020 en amont des élections, et derrière, les budgets de certaines intercommunalités n'ont donc pas été adoptés. Le vote du budget doit néanmoins avoir lieu au plus tard en juillet, si les instances municipales et intercommunales sont toutefois installées... En attendant, les collectivités territoriales ont été provisoirement autorisées à engager les mêmes montants qu'en 2019. Cet horizon reste incertain et l'Etat a, de plus, reporté ses votes et donc ses versements aux collectivités et associations pour mettre en place activités et projets.

Comment les collectivités ont-elles préparé l'après-confinement ?

La vie économique doit reprendre, mais personne n'a envie de tomber malade. Les agents, à l'instar des autres salariés, craignent d'emprunter les transports en commun. Les collectivités ont donc dû gérer autant de cas particuliers, et ce n'est pas une doctrine nationale qui a pu y répondre. Le Premier ministre a plaidé pour que le télétravail se prolonge autant que possible,

– RENDEZ-VOUS AVEC –

« Un autre écueil se pose car toutes les communes n'ont pas forcément voté leur budget 2020 en amont des élections, et derrière, les budgets de certaines intercommunalités n'ont donc pas été adoptés. Le vote du budget doit néanmoins avoir lieu au plus tard en juillet, si les instances municipales et intercommunales sont toutefois installées... »

mais ce n'est pas toujours réalisable pour un grand nombre d'activités des collectivités, qui sont des métiers de terrain.

Les dernières semaines précédant le 11 mai, ont eu lieu des discussions intenses entre les élus, les administrations et les représentants du personnel, afin de déterminer qui devrait ou pourrait reprendre, dans quelles conditions et se mettre d'accord sur le plan de reprise d'activité.

Il a aussi fallu régler dans l'urgence la réouverture des établissements scolaires et la gestion des transports en commun : comment faire pour qu'il n'y ait pas de sur-fréquentation incompatible avec les gestes barrières ? Des difficultés majeures pour lesquelles on n'y voyait pas encore clair la semaine dernière...

Enfin, avec les dépenses de soutiens de tous ordres, engagées actuellement, il aura un retour de manivelle à gérer au niveau budgétaire.

Propos recueillis par
Serge Payrau

serge.payrau@presses-legales.com



LA DIFFICILE REPRISE DES CHANTIERS

Le redémarrage des chantiers pose le même type de difficultés que la réouverture des établissements scolaires. « On met à la charge des collectivités territoriales, maîtres d'ouvrage, de renforcer tout ce qui est sécurité des chantiers publics, c'est-à-dire renforcer les coordonnateurs sécurité santé donc une rallonge financière, et s'assurer que les ouvriers se lavent bien régulièrement les mains toutes les deux heures, souligne Pascale Verne, présidente de l'AITF Provence. Cela a fait reculer certains élus car ils prennent une responsabilité qui est énorme : comment pouvez-vous vous assurer que vous faites respecter ça ? »



LES PETITES COMMUNES, LES PLUS DÉMUNIES

Si les problématiques rencontrées durant la période de confinement ont varié selon les collectivités et leurs compétences, la présidente de la section Provence de l'Association des ingénieurs territoriaux de France (AITF Provence), Pascale Verne, estime que les petites communes ont été « les plus démunies et en prise au Système D, érigé en politique publique ! ». Pour illustrer ses propos, elle rapporte ce témoignage, anonyme, d'un agent municipal : « Concernant les difficultés d'approvisionnement de masques pour les agents municipaux et notamment pour la police municipale, la commune a sollicité l'Union des maires, la Région et le Département qui ont remué ciel et terre pour nous doter de masques livrés fin avril. La commune a dû faire également appel au volontariat d'une cinquantaine de "couturières" bénévoles pour fabriquer des masques avec le tissu et les élastiques fournis par la mairie. La commune a dû également acquérir à un prix relativement élevé des visières pour les commerçants et les assistantes maternelles... »

Même si désormais, certaines compétences sont remontées à l'intercommunalité, à l'image de la propreté ou du traitement des déchets, « il n'en reste pas moins que ces petites communes doivent gérer le quotidien, avec moins de moyens, et des directives de l'Etat, quand elles viennent, qui changent souvent. Toutes ne sont pas dotées, loin de là, d'un service juridique capable d'analyser les ordonnances, décrets, circulaires à mettre en œuvre », observe Pascale Verne. Fort heureusement, ces communes peuvent être épaulées par les associations d'élus - Association des maires de France (AMF), Association des maires ruraux de France (AMRF) et Association des communautés de France (ADCF) -, ainsi que sur l'ADT 13* dans les Bouches-du-Rhône.

* Agence technique départementale des Bouches-du-Rhône.



UNE SECTION QUI EST DEMEURÉE ACTIVE

Les quelque 400 adhérents de la section Provence de l'Association des ingénieurs territoriaux de France (AITF Provence) répartis dans cinq départements (Bouches-du-Rhône, Var, Vaucluse, Alpes-de-Haute-Provence et Hautes-Alpes) et dans tous les niveaux des collectivités, syndicats mixtes, pratiquent de très nombreux métiers et sont aussi en position d'encadrement.

Comme le souligne sa présidente Pascale Verne, « malgré le chamboulement complet de notre calendrier d'activité, nous sommes restés actifs auprès de nos adhérents isolés, via des visioconférences, et pleins de propositions, solidarités professionnelles, etc. ». La reprise des activités au travers de journées d'actualité partenariales ou thématiques, ou liées aux questions carrière et d'assurance, « seront d'autant plus nécessaires au lendemain du déconfinement pour reconstruire l'après Covid-19 qui ne sera surtout pas comme avant ». Et d'insister sur la nécessité de « palier la faiblesse de nos organisations : l'absence de culture de crise et ensuite d'innovation pour les crises de tous ordres à venir ».